

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3515 - Vendredi 15 Novembre 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Un seul dépôt, à quatre jours de la date limite



Rencontre CENI et partis politiques.

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a rencontré hier 14 novembre les partis politiques pour discuter de l'évolution du processus électoral. Sur 7 partis politiques comoriens convoqués à cette rencontre, seulement 4

ont répondu présents. Trois points essentiels ont été évoqués à savoir la date limite des dépôts des candidatures, la compilation des résultats et la composition des listes des candidats.

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Novembre 2019

Lever du soleil:
05h 33mn
Coucher du soleil:
18h 11mn

Fadjr : 04h 21mn
Dhouhr : 11h 55mn
Ansr : 15h 26mn
Maghrib: 18h 14mn
Incha: 19h 28mn



POLITIQUE-INTERVIEW

Mouigni Baraka S. Soilihi, président du CNT

*"Notre combat c'est contre
la mauvaise gestion du pouvoir"*

LIRE PAGE 2

POLITIQUE-INTERVIEW

Mouigni Baraka Said Soilihi, président du CNT

"Notre combat c'est contre la mauvaise gestion du pouvoir"

Entre la tenue prochaine des élections législatives et communales en janvier et février et la visite de Salim Saandi au chef de l'Etat, plusieurs faits se sont produits sur la scène politique. Le chef du Conseil National de Transition (CNT, opposition), Mouigni Baraka Said Soilihi a décidé de faire valoir son point de vue, qui semble-t-il est celui du CNT et de l'Union de l'Opposition. L'ancien gouverneur de Ngazidja réaffirme leur position catégorique, l'opposition ne compte pas participer aux législatives avant la tenue d'un dialogue sous la houlette de la communauté internationale. Interview.

Question : Vous avez, lors d'une conférence de presse à Mkazi, posé des conditions au gouvernement pour participer aux élections de janvier et février prochain. En réponse, le porte-parole du gouvernement avait dit devant la presse que le mandat des membres de la CENI était jusqu'en 2020 mais s'il faut les changer, on le fera mais avec des discussions. Que répondez-vous ?

Mouigni Baraka Said Soilihi : Nous avons publié le 7 octobre dernier une déclaration de toutes les composantes de l'Opposition allant du CNT à l'Union de l'Opposition, le FIDA, le mouvement du 17 février, élaborée pendant une période d'un mois. Toutes les instances et personnalités de l'opposition y ont contribué. Cette déclaration porte sur cinq points notamment le respect de l'article 66 de la constitution d'Azali Assoumani stipulant qu'il doit y avoir des élus issus des Îles et des élus de la diaspora. C'est ce qui est prévu par les textes et nous exigeons que cela soit respecté car c'est eux qui ont fait voter cette constitution. Pour ce qui est de la CENI, nous savons et avons vu comment elle fonctionne. Nous étions tous témoins de ce qui s'est passé lors des élections de mars et avril 2019. Tout le monde est au courant des actes de Djaza et les siens. Nous avons été témoins des pratiques des dernières élections, bourrage et cassage d'urnes, truquage de procès-verbaux et autres. Nous n'avons pas confiance en ces personnes. Comme pour la Cour, la CENI n'est pas crédible. Je ne peux que saluer ces propos de Msaidié car cela prouve leur volonté de respecter nos demandes. Je me souviens aussi qu'en conférence de

presse, Azali Assoumani a aussi affirmé cela en annonçant que les conditions sur les choix des membres de la CENI doivent être revues et j'espère qu'ils sont sincères. Cela prouve que nous ne nous sommes pas trompés sur la crédibilité de cette institution. Nous n'avons pas confiance au discours d'Azali, c'est pourquoi nous exigeons la présence de la Communauté Internationale dans le dialogue et demandons la transparence dans les prochaines élections. Et à défaut du respect de nos exigences, Azali peut nommer ses députés comme il l'a fait avec les gouverneurs et sa présidence.

Question : Le dépôt des candidatures a été ouvert il y a quelques jours pour les législatives et les communales par la CENI. Y'aura-t-il revirement de la part du CNT ou de l'Union de l'Opposition ?

MBSS : Moi je reste fidèle à la déclaration du 7 Octobre dernier. Et sur le dernier alinéa de notre déclaration, il est écrit que notre position pourrait être changée si les conditions sont remplies en bonne et due forme. On ne peut pas se désolidariser de notre déclaration. Ce n'est pas que nous avons peur d'y participer comme le font comprendre certains mais juste que nous ne voulons pas que ce qui c'est passé en mars et avril se reproduise encore cette fois-ci.. Nous n'avons pas peur parce qu'on sait que le peuple est derrière nous. Nous avons appris les leçons et nous ne retomberons pas dans le piège.

Question : Lors du congrès de la CRC, Azali Assoumani a dit être ouvert au dialogue avec l'opposition et non le CNT, dont vous êtes le président, car il dit ne pas le reconnaître. Quelle est votre réponse aux propos du président de la République ?

MBSS : Je n'ai jamais demandé sa reconnaissance mais celle du peuple. S'il ne me reconnaît pas, moi aussi je ne le reconnais pas. Mais la question est s'il ne me reconnaît pas, pourra-t-il dire qu'il ne m'a pas volé les élections du 24 mars dernier ? Azali Assoumani a été président pendant 7 ans, il m'a battu en 2016. Et en 2019, il a fait un hold-up électoral, donc pour moi, il n'est pas président. Maintenant, il est temps de trouver un terrain d'entente pour installer la stabilité dans nos îles. Et deux solutions s'imposent. D'abord le choix

du dialogue ou sa démission, parce qu'il est le seul problème du pays. Mon combat n'est pas d'être président impérativement mais d'avoir à la tête de notre pays une personne élu démocratiquement par le peuple. En réalité, le pays est bloqué. Je suis conscient que nous sommes tous perdants. Notre combat face à ce régime est politique, contre la mauvaise gouvernance et la gestion du pouvoir.

« Ce que je peux dire c'est qu'il a changé de camp. Cela fait un temps qu'il a quitté le navire ».

Question : Un des membres de l'Union de l'Opposition et membre du CNT en la personne de Salim Saandi a été reçu par le Chef de l'Etat. Qu'est-ce que cela signifie aux yeux de l'UO et du CNT ?

MBSS : D'abord il faut se demander s'il a compris ce qui s'est passé le 24 mars parce que je l'ai entendu dire Monsieur le Président et dans ce cas, cela veut dire qu'il a reconnu l'élection d'Azali pourtant cela n'entre pas dans notre combat. De plus, il est à rappeler que cela fait un bon moment qu'il n'est plus avec nous (Ndlr : CNT). On a travaillé ensemble qu'au bout de deux mois et depuis on ne l'a pas revu. Il est venu faire des propositions sans savoir que le CNT en a fait. Je me demande pourquoi il ne nous les a pas présentées pour en discuter comme cela a été le cas avec ce que nous avons fait. Ce que je peux dire, c'est qu'il a changé de camp. Cela fait un temps qu'il a quitté le navire.

Question : Dans une interview qu'il a accordée à l'ORTC, il a dit que « les membres du CNT sont aussi des dictateurs car les déci-



sions sont prises par une seule personne ». Comment jugez-vous son intervention ?

MBSS : Il doit alors donner le sens du terme dictature parce que je ne peux pas dire qu'Azali ne fait pas de la dictature alors qu'on voit les emprisonnements, à l'exemple de Saleh, le non respect de la liberté de manifester et autres. Là on peut dire qu'il se trompe sur le cas du CNT car toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Toutes les décisions que je prends, je demande l'avis des autres membres.

Question : Salim Saandi se dit être d'une Opposition « constructive ». Qu'est-ce qui différencie son parti des autres groupes de l'Opposition ?

MBSS : Il faut aller lui demander. C'est lui qui connaît ce que c'est l'opposition constructive et son inverse. En tout cas moi je suis dans une opposition qui espère apporter des bonnes solutions poli-

tiques et pense au bien être du peuple. Je ne suis pas dans une opposition qui détruit ou qui installe la peur. L'exemple c'est que notre déclaration est une déclaration de proposition et non de guerre.

Question : Votre dernier mot ?

MBSS : J'espère que l'esprit du dialogue va prôner sur le peuple des Comores. Que ceux qui sont à la tête du pays comprennent que ce n'est pas de cette manière que le pays va prospérer et qu'on revienne dans une démarche démocratique dans lequel le pays évoluait depuis l'ère Djohar jusqu'à la mise en place de la tournante. Que le pays retrouve le calme, la paix et la stabilité.

Propos recueillis par A.O Yazid

BRÈVE

Le CNT saisit le conseil de sécurité de l'ONU

Le conseil national de transition met les bouchées doubles pour traquer le gouvernement dans les instances internationales. Après l'Union Africaine, l'Union Européenne et la justice française, c'est auprès des Nations Unies, notamment son Conseil de sécurité que le CNT demande l'inscription de la question comorienne aux fins d'une enquête sur la situation aux Comores.

Dans un courrier d'une dizaine de pages dont La Gazette des Comores s'est procuré une copie, le conseil national de transition demande au président du Conseil de sécurité de porter « la question de la crise postélectorale aux Comores et ses conséquences sur l'unité, la stabilité, la paix et la sécurité dans l'archipel des Comores » devant cet organe de l'ONU dont la mission principale est le maintien de la paix et la sécurité dans le monde. Le CNT estime que l'ouverture d'une enquête sur la situation aux Comores, permettrait de « prévenir et d'éviter une nouvelle crise de sécession et une menace sur l'unité, la stabilité et la sécurité dans notre pays et la stabilité dans notre région, l'océan Indien et en Afrique de l'Est ». Nous y reviendrons.

**Pour être informé,
je lis la Gazette chaque jour**

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Faïza Soule Youssouf
 Andjouza Abouheir
 Binti Mhadjou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

Un seul dépôt, à quatre jours de la date limite

4 partis politiques sur 7 invités ont répondu présents à la rencontre organisée hier par la Commission Electorale National Indépendante. L'institution en charge des élections a sensibilisé les partis présents sur l'évolution des prochaines échéances électorales de 2020. « C'est important pour nous de réunir les partis politiques reconnus pour leur rappeler d'accélérer leurs démarches avant le 18 novembre prochain. Certains d'entre eux nous ont demandé de prolonger

cette date. On n'a rien promis », avance Said Mze Dafine, le secrétaire général de la CENI, avant de poursuivre que « si on a fixé cette date, c'est pour nous permettre également d'effectuer à temps nos travaux pour que les élections législatives et communales puissent avoir lieu en janvier et février ».

Cette occasion a permis au secrétaire de la commission électorale de se réjouir de la révision des listes électorales effectuée dernièrement. « La dernière révision est très

fructueuse. 18 000 électeurs sont nouvellement inscrits au niveau national et l'effectif des bureaux de vote est passé de 731 à 747, dit-il. A Ngazidja, on compte 170 457 électeurs et 421 bureaux de vote, à Ndzuani, 125 668 électeurs pour 274 bureaux, puis 22 307 électeurs et 52 bureaux de vote à Mwali ».

En janvier prochain, le pays va organiser le premier tour des élections législatives et communales. Et ces dernières, selon le secrétaire général de la CENI sont très com-

pliquées dans la compilation des résultats et dans la composition des listes des candidats. Ainsi, cette institution en charge des élections a invité les partis à travailler promptement en vue de respecter la date prévue pour faciliter le déroulement du processus.

Pour ces élections, la Commission Electoral Insulaire a montré que dans les communales 43 retraits ont eu lieu dont 0 dépôt et 0 femme à Ngazidja. À Ndzuani, ce sont 53 retraits, 0 dépôt et 4 fem-

mes. A Mohéli, 5 retraits, 0 dépôt et 0 femme. Concernant les députations, à Ngazidja, 135 retraits, 0 dépôts et 0 femmes, à Ndzuani, 23 retraits, 1 dépôt, 0 femme et puis à Mohéli 3 retraits, 0 dépôt et 0 femme. « Le code électoral dans l'article 72 veut que l'alternative des sexes sur les listes des candidats (H-H-F ou F-F-H) soit respectée. Et actuellement seule l'île d'Anjouan présente des femmes aux élections », conclut-elle.

Kamal Gamal

JOURNÉE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LE DIABÈTE

4,82% de la population sont diabétiques

Dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre le diabète, l'association comorienne de la lutte contre le diabète (ACLD) a organisé hier jeudi 14 novembre, une journée de sensibilisation pour évaluer l'état de santé de la population à travers le taux de sucre dans le sang. Cette mobilisation de masse est due à une annonce de la fédération internationale du diabète (FID) notifiant que le nombre de personnes atteintes de diabète en Afrique augmentera de 98% au cours de 20 prochaines années.

Comme chaque année, l'Association Comorienne de Lutte contre le Diabète (ACLD) organise une journée de sensibilisation sur la maladie. Cette année, elle a organisé des rencontres et conférences pour diffuser des informations et faire compléter des questions liées à cette maladie, qui n'épargne personne. Hier jeudi, environ 158 personnes ont été dépistées et leur taux de sucre dans le

sang varie de 0 à 5g. Par cette occasion, le docteur Moustapha Kamal, diabétologue et cardiologue a interpellé la population de prendre les mesures préventives pour éviter l'accroissement de cette pathologie.

« Cette maladie est une véritable pandémie et un enjeu de santé publique majeur. La prévention et les prises en charges doivent être menées comme accompagnement aux patients atteints. Ceci est l'aspect essentiel pour faire reculer d'une façon considérable la maladie », avance-t-il. Le médecin n'a pas manqué d'indexer la notabilité. « Nous vivons dans une période où on est plus enclôtré par les us et coutumes et la consommation de sucre n'est pas allégée. Raison pour laquelle, nous nous confrontons à des cas excessivement graves et l'on enregistre de plus en plus des morts », souligne-t-il.

Quant au Dr Chamsoudine Mouhamed, directeur de la lutte contre les maladies non transmissibles, il a montré clairement que le diabète est une maladie chronique

qui tue et très difficile à gérer. Ce dernier interpelle la population d'aller se faire dépister. « Aujourd'hui, nous comptons 4,82% des personnes atteintes de diabète, certes minime mais ce chiffre est important pour un pays comme les Comores. A chaque 8 secondes, nous notifions un décès à l'échelle mondiale. Ainsi, nous appelons à une forte sensibilisation pour le dépistage et la réduction de cette maladie », précise-t-il.

De son côté, la secrétaire générale de ladite association a saisi l'occasion pour féliciter les membres de son équipe et saluer cette belle initiative. « Cette année, nous avons tenu à organiser cet événement à Moroni pour sensibiliser plus de personnes. Aujourd'hui, le but est d'évaluer l'état de santé de l'individu, seul moyen pour prévenir cette maladie à risque élevé », dit-elle.

Du côté des participants, cet événement est un vrai challenge et on félicite les organisateurs. « C'est une très bonne initiative, car aujourd'hui je connais mon état de santé et les précautions à prendre pour



Séance de dépistage du diabète.

connaître le taux de sucre dans mon organisme » se réjouit Said Chouanyib Mohamed Elamine. Même réaction pour Mlinda Assoumani. « Je me félicite car je suis en bonne santé. Le taux de sucre est négatif et je saisis cette occasion pour interpeller la population de venir massivement se faire

dépister pour mieux prévenir cette pathologie » dit-il. L'événement a été clôturé par un échange animé par le diabétologue en vue d'apporter des réponses aux participants.

Andjouza Abouheir

DROITS DE L'ENFANT

Les Comores s'apprêtent à fêter le 30e anniversaire de la CIDE

Le 30e anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), aura lieu le mercredi 20 novembre. A cet effet, le Commissariat National de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre et l'UNICEF ont tenu un point de presse hier 14 novembre pour annoncer les activités de cette célébration.

Le 20 novembre prochain, le monde entier va célébrer la journée internationale des droits de l'enfant. « Pour chaque enfant, des droits », tel est le thème choisi cette année pour célébrer cette journée. Hier jeudi, la commissaire au genre Mariama Ahamada M'sa en présence du Représentant de l'UNICEF Marcel S. Ouattara a annoncé les activités qui auront lieu pour ce 30e anniversaire. Entouré par des enfants avec des casquettes bleues, la commissaire a expliqué l'importance des droits de l'enfant

dans la vie au quotidien. « La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) compte 196 Etats y compris les Comores. Je voudrais rappeler que les enfants ont des droits, aucun être humain n'est la propriété d'un autre. Ce qui est une évidence pour aujourd'hui n'en a pas toujours été une. Jusqu'aux temps modernes, on considérait l'enfant comme la propriété des ses

parents, en l'occurrence de son père. Ce sont eux qui décidaient de sa vie, de sa formation et de l'utilisation de sa force de travail », a rappelé la commissaire au genre.

Dans ce combat, le gouvernement comorien s'est activement engagé à promouvoir la protection des droits de l'enfant à travers la ratification de plusieurs textes internationaux. Selon elle, beaucoup

d'efforts sont consentis au niveau national à travers l'amélioration de la législation nationale en faveur de la protection des droits de l'enfant. Mais également la création des organes étatiques tels que les services d'écoute, la brigade des mineurs et des mœurs, les tribunaux pour mineurs avec la nomination des juges des enfants dans chaque île, avec l'appui des partenaires au développement notamment l'UNICEF. « Ce 20 novembre, marque une dynamique pour la communauté internationale, dans son désir d'intensifier ses efforts pour rassurer l'épanouissement des enfants et de renouveler leur engagement à protéger et promouvoir tous leurs droits fondamentaux », lance-t-elle avant d'ajouter que « le mercredi 20 novembre, aura lieu une marche Bleue dans les trois îles, en faveur des droits de l'enfant mais la cérémonie officielle est prévue à Mohéli ».

Pour rappel, la CIDE définit, en

une cinquantaine d'articles, les principes, droits et libertés dont chaque enfant dans le monde doit se prévaloir. Il invite aussi les enfants à être acteurs dans la société et à prendre part à la marche du monde. « L'anniversaire de la CIDE constitue une opportunité pour chacun d'entre nous de dresser un bilan objectif et d'évaluation ce qui a été fait et ce qui pourrait être fait, notamment dans les domaines liés à l'éducation, à la santé et à la protection de l'enfant », montre à son tour Marcel Ouattara, le représentant de l'UNICEF aux Comores. Et de conclure : « Nous devons travailler ensemble avec les jeunes qui font entendre leur voix et revendiquent leurs droits. Nous devons agir maintenant et ensemble, car c'est en étant unis et en unissant nos efforts que nous y arrivons. Les enfants sont l'avenir de ce pays et les futures dirigeants de demain ».

Nassuf Ben Amad



La commissaire au genre et le représentant de l'Unicef avec un groupe d'enfants.

MEMORANDUM DE LA NOUVELLE OPACO ET DU MODEC CONTRIBUTION POUR L'ELABORATION DU « PACTE DU SECTEUR PRIVE SUR L'EMERGENCE DE L'UNION DES COMORES A L'HORIZON 2030 »

Contexte :

Le MEMORANDUM DE LA NOUVELLE ORGANISATION PATRONALE DES COMORES (Nouvelle OPACO) et DU MOUVEMENT DES ENTREPRISES DES COMORES (MODEC) est le fruit d'une longue réflexion des chefs d'entreprises membres des deux principaux syndicats patronaux du pays, issus des principaux secteurs de l'économie réelle : transport, tourisme, commerce gros et détail, recrutement, assurance, BTP, Construction, hôtellerie, restauration, services et Produits de Rente. Il s'enracine sur un retour d'expérience du vécu des entreprises nationales ces dernières années qui peut se résumer par : « **une gestion de l'économie bureaucratique et fondée sur une volonté d'étatisation et de rejet de l'entreprise privée nationale** »

La Présent Mémoire formalise la vision de l'essentiel du Patronat national et se veut une contribution sur le chemin à suivre pour l'avènement d'un pays uni, qui s'engage dans le développement durable pour l'avènement d'une Union des Comores harmonieuse et heureuse à vivre.

La construction en cours du Plan Comores Emergent (PCE) à l'initiative du Gouvernement offre à la Nouvelle Organisation Patronale des Comores (Nouvelle OPACO) et au Mouvement des Entreprises Comoriennes (MODEC), l'opportunité pour partager leur vision avec les autres acteurs et partenaires nationaux et de la Communauté Internationale.

La Conférence prévue de se tenir à Paris (France) prochainement pour le financement du PCE, après la dernière rencontre des Présidents AZALI et MACRON, sera un moment fort pour apprécier le niveau d'engagement des relations entre le pays et ses principaux partenaires au développement.

Dans cette dynamique, le secteur privé comorien souhaite trouver toute sa place et jouer pleinement le rôle qui est le sien.

C'est l'objet du Présent Mémoire, principal instrument de plaidoyer de la Nouvelle OPACO et du MODEC

1. Etat des lieux de l'environnement des affaires:

La situation actuelle du secteur privé est caractérisée principalement par la perte totale de confiance envers le secteur public. Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

a. Le constat d'une Volonté systématique des autorités à réduire le champ d'action du secteur privé national;

b. Le rôle nécessaire de « régulateur » de l'Etat, dévié de son véritable objet et devenu une démarche systématique de réintroduction du secteur public dans les activités commerciales avec un statut de monopole. Ainsi, nous avons noté ces derniers temps diverses initiatives dont une qui a consisté à vouloir mettre en place une centrale d'achat publique obligeant l'ensemble de la distribution à s'approvisionner auprès de cette dernière pour les produits de première nécessité ; nous assistons maintenant à une autre tentative dans le secteur des médicaments qui veut à terme exclure le secteur privé phar-

maceutique (pharmacies d'officine) des activités d'importations directes.

c. La persistance inquiétante d'une culture et des pratiques de non droit dans les affaires par le non-respect des lois et textes réglementaires en vigueur dans le pays notamment la loi sur la concurrence et celles sur le commerce et les marchés publics

d. La « discrimination » négative observée de manière constante contre l'entrepreneur ou l'entreprise nationale dans tous les domaines

e. Le choix incompréhensible de l'administration à « maintenir la commande publique », en dehors des règles de passation de marchés prévues par la loi. Les autorités gouvernementales privilégient de manière exclusive les négociations directes avec les entreprises étrangères. Ainsi la construction des routes, de bâtiments publics sont confiées à des entreprises chinoises ou européennes en dehors de toute règle ou procédure légale.

f. Cette incompréhension s'étend à l'absence d'obligation des entreprises étrangères à s'approvisionner par les entreprises nationales sur les matières premières ou à procéder comme cela passe ailleurs à des accords de sous-traitance avec les PME nationaux.

g. Le blocage depuis plusieurs années des règlements des factures des travaux, biens et services fournis aux administrations publiques par les entreprises privées.

h. Les tentatives récurrentes de création de nouvelles taxes (double imposition ile et union) par certaines administrations nationales ou insulaires (renchérit les prix des produits et les rendent encore moins compétitifs) en dehors de tout acte législatif et en violation du Code Général des Impôts (CGI)

i. La multiplication inutile des rencontres de pure forme, sans impacts réels sur le redressement souhaité du climat des affaires....

j. La volonté à vouloir privilégier « un encadrement administratif » à toute initiative privée à créer une entreprise, contrairement au Droit OHADA et à la pratique généralement admise.

k. Le blocage systématique des dossiers voire même des décisions de justice

La réussite effective du PCE demande un changement de paradigme et une volonté réelle d'améliorer la gouvernance économique. Cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des forces vives du pays, notamment les acteurs de l'Economie réelle, pour participer de manière inclusive avec l'Etat à la réalisation des réformes structurelles nécessaires pour relancer les investissements et la croissance économique.

LIRE SUITE DE LA PAGE 4

2. Vision de la Nouvelle OPACO et du MODEC du Plan Comores Emergent (PCE)

Pour les entreprises membres de la Nouvelle OPACO et du MODEC, le Plan Comores Emergent (PCE) demande :

(i) L'unification du marché national pour optimiser le Commerce et promouvoir les investissements en capitalisant les spécificités de nos régions et les possibilités d'une meilleure répartition de la richesse nationale.

(ii) La relance des investissements selon un schéma global et fortement décentralisé qui renforce la complémentarité de nos régions par les synergies créées à travers les atouts de chacune de nos îles ;

(iii) L'harmonisation ainsi que la stabilité du cadre légal et réglementaire au niveau de l'ensemble des îles et la réduction de la distance par l'amélioration de la mobilité multimodale (Air, Terre, Mer) renforçant ainsi la convergence territoriale.

(i) L'unification du marché national pour optimiser le Commerce et promouvoir les investissements à travers les spécificités de nos régions ;

De nombreuses études montrent qu'il est possible de réduire de manière très significative la distance entre nos îles de manière à promouvoir la fluidité dans le déplacement des hommes et la circulation des biens. Cela passe nécessairement par la réalisation de réformes audacieuses, la reprise de certains projets et la mise en œuvre des programmes d'investissements adéquats :

(a) Reprendre le programme de constructions des ports régionaux dédiés au transport intérieur ;

(b) Promouvoir le transport maritime par les moyens modernes et sûrs disponibles comme les Ferry-boat à l'instar des pays de la région (Tanzanie-Zanzibar)

(c) Désarmer les ports de Moroni et de Mutsamudu de tout ce qui concerne le transport inter île

(d) Mettre en place une véritable politique de promotion du Commerce et des Investissements dans nos différentes régions par la mise en place des programmes audacieux de décentralisation des infrastructures économiques, la création des zones économiques spécialisées et la diminution des coûts de transaction entre les îles. Donner à chacune de nos îles la capacité de s'élever en pôle économique

(e) Oser le partenariat public privé y compris à l'international en allant chercher des partenaires stratégiques, reconnus dans la région et à l'international pour leur compétence et capacité dans leur domaine d'activité.

(ii) La relance des investissements selon un schéma global et fortement décentralisé qui renforce la complémentarité de nos régions par les synergies créées à travers les atouts de chacune

Par le programme de construction des petits ports et de modernisation du transport intérieur, le secteur privé réel souhaite passer de la logique d'équilibre des îles à une

logique de synergie sectorielle à travers des projets de convergence économique.

Le tourisme, identifié comme Socle1 de l'émergence.

Tout le monde connaît les spécificités de nos régions sur le plan touristique : le volcan de Ngazidja, les îlots de Mohéli et les chutes d'eau d'Anjouan constituent un ensemble complémentaire de dynamisation du tourisme. La mise en place de moyens de transports moderne, sécurisés et rapide à partir de Chindini facilite la circulation des touristes en diminuant les coûts. Cette synergie entre les régions permet d'améliorer l'offre pays en proposant en un seul tour : du tourisme balnéaire, de l'éco tourisme et de l'agro tourisme. Ces convergences économiques entre nos régions ouvrent à la fois une nouvelle approche de l'investissement et agrandit la taille du marché en diminuant les coûts. La globalisation du marché intérieur est un facteur de compétitivité économique et de promotion de la destination. De même, les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat offrent des opportunités d'investissement types PPP ou en joint-venture sur les différentes îles.

(iii) L'harmonisation ainsi que la stabilité du cadre légal et réglementaire au niveau de l'ensemble des îles et la réduction de la distance par l'amélioration de la mobilité multimodale (Air, Terre, Mer) renforçant ainsi la convergence territoriale.

Les convergences territoriales créées par la réalisation du programme des petits ports permettent de réduire les différences entre les régions et favorisent la promotion de la stabilité du cadre légal et réglementaire sur les volets suivants:

i. Cohésion du territoire par des aménagements de nature à créer de nouvelles dynamiques entre les différentes régions, augmenter la disponibilité des produits, améliorer l'accès aux services et réduire les obstacles administratifs au commerce intra îles

ii. Amélioration de la mobilité multimodale par des investissements routiers, portuaires et aéroportuaires de nature à ouvrir des nouvelles perspectives dans la continuité du territoire

iii. Visibilité dans les complémentarités de nos régions et notre capacité à augmenter notre offre exportable

iv. Intérêt à collaborer avec les pays et les continents voisins en termes d'exportation de la production locale

La Nouvelle OPACO, le MODEC et les autres acteurs du secteur privé qui s'y reconnaissent dans ce mémorandum sont convaincus que l'amélioration du climat des affaires et plus particulièrement les conditions d'investissement et de travail des entreprises privées nationales constituent un préalable incontournable à la mise en œuvre du « Plan Comores Emergent ».

Le Président de la Nouvelle OPACO

Le Président du MODEC

PRESSE ÉCRITE ET AUDIO-VISUELLE

Fin du stage de perfectionnement des journalistes

Le vendredi 8 novembre dernier à Moroni, au siège du Cnpa s'est tenue la cérémonie de clôture du stage de renforcement de capacités des journalistes sportifs. Le niveau des stagiaires s'est avéré disparate. Certains ont pris l'opportunité d'une séance de formation, d'autres de recyclage, enfin une 3e catégorie de perfectionnement. Unaniment, ils sont reconnaissants et saluent l'initiative. Le groupe a montré un impressionnant engouement.

Pour rappel, du 4 au 8 novembre 2019, trois formations s'étaient déroulées parallèlement à Moroni : le journalisme sportif, assuré par Patrick Rosier, avec la vive collaboration d'Elidine Djoumoi, le web journalisme, dirigé par Laurent Bigot et la formation des formateurs, encadré par Loïc Hervouet. L'allocution de bienvenue a été prononcée par Kamal Eddine Saïndou, journaliste, exerçant au Conseil National de la

Presse et de l'Audiovisuel (Cnpa). «Formateurs et stagiaires, bienvenue à cette cérémonie de clôture de la session inaugurale des formations programmées pour l'année 2019-2020. Cette 2e session augure la 2e année du projet d'appui aux médias des Comores que le Cnpa mène en parfaite symbiose avec la coopération française, notre partenaire institutionnel et financier, et avec Action Média Francophone, notre partenaire technique ».

Pour information, ce projet a été initié en 2018. Il comprend plusieurs aspects de l'environnement journalistique et professionnel. Soifiati Ibrahim, journaliste de l'Office de la Radio et Télévision des Comores, était la seule fille du groupe. Elle a trouvé enrichissant l'apprentissage. Elle commente : « C'était bénéfique. Les techniques de reportage, de portrait et d'entretien ou de formulation des questions pour une interview sont nouvelles pour moi. Je suis contente. Nous avons bénéficié d'autres connais-



Patrick l'extrême gauche avec les journalistes formés

sances de base très intéressantes. Malheureusement, le temps imparti pour la formation était court ».

Dans le sport, Patrick Rosier est un journaliste et formateur. C'est son 1er séjour aux Comores. Il a optimisé cette 1ère expérience par une pédagogie participative. « Tout s'est bien passé. L'enthousiasme et

la motivation exprimés par les stagiaires ont rendu ambiant les échanges. Je remercie Eli. Il m'a beaucoup aidé ».

La seule note discordante dans ce climat riche et enrichissant serait entre autres, la durée, la météo et la logistique. « L'exiguïté de la salle a généré une grande chaleur. Le

temps imparti pour la formation était court. Il manquait aussi du matériel didactique », nous avait murmuré cet intervenant français. Certains stagiaires n'avaient pas d'ordinateurs. Il n'y avait aucun équipement pédagogique pour les projections, etc.

Bm Gondet

FOOTBALL : COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS (CAN 2021)

Face à un Égypte sans Salah, l'espoir d'un exploit est-il permis ?

Le choc de la 2e journée (Comores # Égypte), comptant pour la Can 2021, prévu au complexe omnisports de Maluzini le lundi 18 novembre prochain, s'annonce moins périlleux pour les Cœlacanthes, du moins théoriquement. L'hypothèse est alimentée par le forfait de la vedette des Pharaons d'Égypte, Mohamed Salah. Par ailleurs, la 1ère journée (Togo # Comores) se déroule au moment où nous mettons sous presse. Un faux pas des Comores pourrait être fatal.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit-on. L'absence de l'attaquant de Liverpool, l'Égyptien Mohamed Salah, blessé en octobre dernier, présente-t-elle une opportunité reconfortante pour les Cœlacanthes des Comores ? La Fédération Égyptienne de Football (Fef) regrette son forfait. Le lundi 18 novembre 2019, les « Veri piya » surnom des Cœlacanthes, affrontent les Pharaons d'Égypte au complexe omnisports de Maluzini. Trois paramètres nous permettent d'augurer une suite encourageante des locaux. L'absence de la star Mohamed Salah, la bête féroce des défenseurs, doit fortifier la psychologie du dernier rempart des Comoriens. Les protégés de l'entraîneur Amir Abdou évoluent à domicile. Ils bénéficient donc de l'avantage du terrain et de l'enthousiasme d'un public traditionnellement très vivant. Les Cœlacanthes partent alors favoris.

Joint par téléphone à partir de l'île de Djumbe Fatima, le Directeur technique de Fomboni club, Maba Mohamed Ben Cheick se montre pessimiste : « pour moi, avec ou sans Salah, il n'y aucune espèce d'importance. Nous n'avons pas un niveau qui suscite un grand espoir. Soyons réalistes. Je ne suis pas Amir Abdou, l'entraîneur des Cœlacanthes. Mais, je pense que face aux Pharaons d'Égypte, il faut multiplier les contre-attaques, tout en restant prudent pour limiter les dégâts. Attention, je sus un supporter des Cœlacanthes ! ».

Voir les Pharaons d'Égypte en éliminatoire de la Can 2021 sans sa vedette Salah est inimaginable. Pourtant, le mardi 12 novembre dernier, la Fef avait annoncé son incapacité à s'engager dans une compétition de grande envergure. Les Cœlacanthes doivent donc affronter son adversaire avec une conviction de fer s'ils veulent garder vive la chance de continuer le marathon pour la qualification. Dans le groupe où ils évoluent, l'adversaire du lundi 18 novembre prochain, le Kenya et le Togo attendent aux aguets. Seuls les deux meilleurs de ce groupe seront qualifiés pour la suite de la compétition. Une erreur donc du locataire de l'Océan indien serait fatale. En clair, ce choc de la 2e journée est déterminant pour les Cœlacanthes.

La super star égyptienne « souffre d'une douleur persistante à la cheville de son pied de prédilection, pied gauche ». Cet inaptitude présente-t-elle un atout pour les

Cœlacanthes ? Zeodine Abdou, ancien Directeur technique national, auprès de la Fédération de Football des Comores, actuellement coordinateur national du département des arbitres est convaincu que l'absence de Mohamed Salah est une aubaine pour les Comores : « Bien sûr que, l'Égypte sans son buteur Salah, présente un grand avantage pour nous, psychologiquement et tactiquement. Nos défen-

seurs vont souffrir moins. Bien frais donc, les latéraux vont apporter le surnombre en attaque, provoquant ainsi un danger permanent à la défense adverse. Ce précieux soutien incitera la ligne d'attaque à mieux s'organiser. Mais réellement, voir les Pharaons d'Égypte sans sa vedette Salah suscite une vive interrogation ».

Bm Gondet

Calendrier du championnat D1
6e journée, Ngazidja

Samedi 16 novembre, vers 15h 00,
A Moroni : Bonbon Djema # Fc Male

A Mitsamiouli : Ngaya # Jacm
A Hantsindzi : Fc Hantsindzi # Enfants des Comores

A Vouvouni : Twamaya # Us Selea

A Mitsoudje : Elan # Apaches

A Nyambeni : Super Sonic # Volcan



COMMISSION DE
L'Océan Indien

Avis de recrutement

La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses Etats membres.

Si vous êtes motivés et prêts à relever des défis, la COI, pour son projet **Veille Sanitaire - Réseau SEGA**, est à la recherche d'un(e)

Assistant (e) gestionnaire en charge de la communication

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-ioc.com
- Au Secrétariat général de la COI à l'adresse ci-dessous.

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 22 novembre 2019 à 16h00** (heure de Maurice).